

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020

Délibération : **2020-12-109**  
OBJET : **DROIT A LA FORMATION DES ELUS**  
Nomenclature : **5.3.6**

<b>En exercice</b> : 29	Le quatorze décembre deux mille vingt à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le quatre décembre deux mille vingt s'est réuni à la salle Simone de Beauvoir en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.
<b>Présents</b> : 26	
<b>Pouvoirs</b> : 3	
<b>Absents</b> : 0	
<b>Votants</b> : 29	

**Les membres présents en séance :**  
Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Pascal LAVEANT, Florence CABRESIN, Jérôme AMIAUD, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Margaux BOURRIAUD, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Jean-Claude SALAU, Emile FORTINEAU, Alizée GUIBERT, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES

**Les membres ayant donné un pouvoir :**  
Mickaël MENDES donne pouvoir à Alain ROYER,  
Jean-Marc COLOMBAT donne pouvoir à Jean-Claude SALAU,  
Hélène JALIN donne pouvoir à Emmanuel RENOUX,

**Rapporteur** : Florence CABRESIN

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L.2123-12 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal est amené à se prononcer sur les orientations et les crédits affectés à la formation des conseillers municipaux.

Il propose au Conseil municipal de valider les orientations suivantes en matière de formation :

- Les fondamentaux de l'action publique locale,
- Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux commissions,
- Les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits, éthique, ...).

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :**

- **D'APPROUVER** les orientations données à la formation des élus de la collectivité telles que définies ci-dessus,
- **D'IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits liés à la formation.

**Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.**

Pour extrait conforme.

Treillières, le 14 décembre 2020  
Alain ROYER, Maire

